



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.446

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX SUITE A DEUX DÉMISSIONS**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.001

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services

Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX SUITE A DEUX DÉMISSIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'arrêté inter-préfectoral du 22 novembre 2001 fixe le nombre de délégués titulaires et suppléants du conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix (CPA). La répartition des sièges entre les communes membres de la CPA prévoit ***quarante huit (48) délégués titulaires et trois (3) suppléants*** pour la Ville d'Aix-en-Provence.

Selon les dispositions des articles L.2121-33, L.5211-6 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont désignés par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération n° 2009-0689 en date du 26 juillet 2009, modifiée par délibération n° 2009.0704 en date du 2 août 2009 et par délibération n° 2009-1091 en date du 3 novembre 2009, vous avez procédé à la désignation de 48 délégués titulaires et de 3 suppléants parmi nos membres, au sein du Conseil Communautaire.

Par courrier réceptionné le 6 mai 2010, ***Madame Marie-José VALETA***, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire suppléant a fait connaître sa décision de démissionner de sa fonction de Conseiller Communautaire (suppléant) à la date du 7 mai 2010. Par courrier séparé réceptionné le 6 mai 2010, ***Monsieur Hervé GUERRERA***, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire titulaire a fait connaître sa décision de démissionner de sa fonction de Conseiller Communautaire (titulaire).

Suite à la notification de ces décisions et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-8, il convient que le Conseil Municipal de la Ville d'Aix en Provence procède à la ***désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant*** pour siéger au Conseil Communautaire de la C.P.A afin de pourvoir au remplacement de Madame Marie-José VALETA et de Monsieur Hervé GUERRERA, Conseillers Communautaires démissionnaires.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** de la démission des conseillers municipaux mentionnés comme délégués de la Ville d'Aix en Provence au sein du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix
- **PROCÉDER** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Conseil Communautaire de la CPA.

Ces désignations, comme vu précédemment, s'effectuent au *scrutin uninominal* membres du Conseil Municipal non désignés précédemment au *scrutin secret* les règles de la *majorité absolue*.

**2010.446 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX SUITE A DEUX DÉMISSIONS**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**